

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2011

L'an deux mille onze, le 18 mars à 17h30 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Mirepoix-sur-Tarn, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CUJIVES D. et VIDAL J.F.
CC de Save et Garonne :	Mrs ANDRE R., LAGORCE P. et OUSTRI Ch.
CC de Villemur sur Tarn :	Mr OGET E.
CC de Cadours :	Mrs CLUZET A. et ZACCARIOTTO C.
Communes à compétence SCoT :	Mme GIBERT J., Mrs PETIT Ph., SARRAU B., VASSAL J.P. et VIDAL L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D. par VINTILLAS Ed., CIERCOLES A. par FONT A. et CIERCOLES Ch. par BLANC M.
Communes à compétence SCoT :	Mme CHAMPAGNAC M.H. par AUSSEL E., GALLINARO A. par DESTAMPES Cl. et LAYNAT M. par Mme MOURIER Ch.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mr BOURGEOIS J.L.
CC de Save et Garonne :	Mrs BENTANAX F., CAMPOS F., ESPIE J.C., NEBOUT D., SAINT PAUL A.
CC de Villemur sur Tarn :	Mme TERRANCLE I., Mrs BOUDET J.C. et ROUX D.
Communes à compétence SCoT :	Mrs RAYSSEGUIER J.L. et SOULIGNAC M.

Nombre de délégués :

En exercice : 30 Titulaires présents ou représentés : 19

VOTANT : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 5 - 2011 :

Approbation du Compte Administratif 2010

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal du Syndicat Mixte relatif à l'exercice 2010 et présente le détail des dépenses effectuées et celui des recettes encaissées.

Le Comité Syndical examine l'exécution du budget qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 116 153.38
Recettes : 125 244.97
Résultat de l'exercice 2010 : 9 091.59
Reprise des résultats antérieurs : 33 460.28
Résultat à affecter sur BP 2011 : 42 551.87

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 28 714.52
Recettes : 14 339.69
Résultat de l'exercice 2010 : -14 374.83
Reprise des résultats antérieurs : 4 074.95
Solde d'exécution : -10 299.88
Restes à réaliser 2010 : 35 082.85

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, considérant que le compte administratif dressé pour l'exercice 2010 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

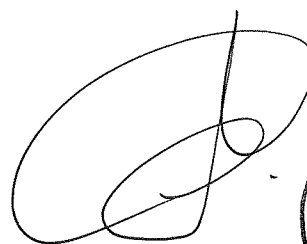
Article unique :

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signés au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 9/03/2011
Date d'affichage : 9/03/2011
Certifié exécutoire le : 31/03/2011
Affiché le : 31/03/2011



Eric OGET
Président

